

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 7 mai 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 14 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240514-20240514_CCD10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024
Publication : 21/05/2024



Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, René SUCHET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Jean-Yves BONNEFOY à Cindy GIARDINA, Stéphanie BOUCHARD à Gérard BAROU, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Sylvie GENE BRIER, Pierre CONTRINO à Catherine DOUBLET, Bernard COUTANSON à Serge GRANJON, Jean-Marc DUFIX à Daniel DUBOST, André GAY à Georges BONCOMPAIN, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Dominique GUILLIN à René AVRIL, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Yves MARTIN à Thierry HAREUX, Christelle MASSON à Thierry MISSONNIER, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Ghyslaine POYET à Gilbert LORENZI, David SARRY à Pascal ROCHE,

Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Alféo GUIOTTO,

Absents : Roland BOST, Patricia CARETTE, Christophe DESTRAS, Flora GAUTIER, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Nicole PINEY, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : Robert REGEFFE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés :	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents :	8
Nombre de votants :	120

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

1°) Budget général

Après approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023 du budget général de Loire Forez agglomération, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 24 158 069,55 €.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de clôture de la section d'investissement de – 1 208 324,38 €

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2023 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de – 11 297 708 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de – 12 506 032,38 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget général de LFa dégagé au 31/12/2023 d'un montant de 24 158 069,55 € comme suit :

Affectation au compte 1068	12 506 032.38 €
Report résultat fonctionnement au 002	11 652 037.17 €

2°) Budget annexe ordures ménagères (taxe)

Après approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023 du budget annexe ordures ménagères (TEOM), qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 10 781 546,36 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de la section d'investissement de 123 645,06 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2023 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de – 1 050 511 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de – 926 865,94 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe ordures ménagères (TEOM) dégagé au 31/12/2023 d'un montant de 10 781 546,36 € comme suit :

Affectation au compte 1068	926 865,94 €
Report résultat fonctionnement au 002	9 854 680,42 €

3°) Budget annexe assainissement

Après approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 11 920 437,92 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de clôture de la section d'investissement de - 7 667 258,81 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2023 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de - 1 361 864 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de - 9 029 122,81 €,

Considérant également le besoin d'affectation au compte 1064 pour couvrir la plus-value de cession de biens sur exercices antérieurs pour 7 200 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe assainissement dégagé au 31/12/2023 d'un montant de 11 920 437,92 € comme suit :

Affectation au compte 1068	9 029 122,81 €
Affectation au compte 1064	7 200,00 €
Report résultat fonctionnement au 002	2 884 115,11 €

4°) Budget annexe eau potable

Après approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023 du budget annexe eau potable, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 4 011 976,04 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de clôture de la section d'investissement de - 985 077,54 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2023 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de - 544 670 €,

Considérant donc que la section d'investissement présente un besoin de financement de 1 529 747,54 €,

Considérant également le besoin d'affectation au compte 1064 pour couvrir la plus-value de cession de biens sur exercices antérieurs pour 25,79 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe eau potable dégagé au 31/12/2023 d'un montant de 4 011 976,04 € comme suit :

Affectation au compte 1068	1 529 747,54 €
Affectation au compte 1064	25,79 €
Report résultat fonctionnement au 002	2 482 202,71 €

5°) Budget annexe transports urbains

Après approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023 du budget annexe Transports urbains, qui présente un solde de clôture de fonctionnement de 0 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de la section d'investissement de 16 778,47 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2023 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de 0 €,

Considérant donc que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe transports urbains dégagé au 31/12/2023 d'un montant de 0 € comme suit :

Affectation au compte 1068	0 €
Report résultat fonctionnement au 002	0 €

6°) Budget annexe ateliers partagés

Après approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023 du budget annexe ateliers partagés, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 179 107,86 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de la section d'investissement de 11 697,78 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2023 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde nul de restes à réaliser,

Considérant donc que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe ateliers partagés dégagé au 31/12/2023 d'un montant de 179 107,86 € comme suit :

Affectation au compte 1068	0 €
Report résultat fonctionnement au 002	179 107,86 €

7°) Budgets annexes réseau de chaleur et zones économiques

Les budgets annexes réseau de chaleur et zones économiques présentant des soldes de clôture nuls en fonctionnement et en investissement, il n'y a pas d'affectation de résultat pour ces budgets annexes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve l'affectation des résultats de fonctionnement pour le budget général et les budgets annexes ordures ménagères (taxe), assainissement, eau potable, transports urbain et ateliers partagés tels que susmentionnés.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 mai 2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,